

7

M. le Commissaire Enquêteur,  
veuillez trouver ci-joint le rapport, remis en main  
propre, de l'étude d'enquête publique SECAB.

Salutations,

par E.S.A.

**Environnement Sambre – Avesnois**

8 rue du Détour

59570 Bellignies

E-mail : esa59570@outlook.fr

Affiliée à la Fédération « FNE – les Haut-de-France »

Bellignies, le 08/07/2020

Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la carrière du Bois d'Encade appartenant à la SECAB.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez recevoir la position de notre association :

- dossier d'étude d'impacts
- critiques et remarques
- P 157 - « L'enquête publique relative au projet de SCOT aura lieu en 2017 » ?
- P 168 - « Référence à la situation agricole de 2010 ».
  - Informations très récentes !
  - « Les volailles de campagne sont recensées comme produit porteur... (IGP) ».
  - Un copier-coller ?
- P 207-208 - Le SRCE n'est plus d'actualité.
- P 209 et 134 - « La SECAB a décidé d'abandonner le projet d'extension vers l'Ouest. »  
Une belle mise en scène « du meilleur parti pris du site » pour justifier le projet d'extension vers l'Est.  
Cette option a toujours été privilégiée par la SECAB pour des raisons économiques.  
Document interne de mai 1993 : « L'ouverture vers l'Est permet à partir d'agrégats agréés...une exploitation Nord – Ouest serait difficilement envisageable... ».
- P 223 - Grand-duc d'Europe  
Apparemment son mode de vie n'a pas été étudié.  
Il suffisait de contacter « l'association Grand-duc » de Trélon. Peut-être une volonté de minimiser l'importance de l'aire d'étude.
- P225 - « Pas d'enjeux importants pour l'avifaune migratrice et hivernante ».
  - Le MRAE (avis du 26 novembre 2019) semble étonné du recensement faible (22 esp) de l'avifaune hivernante.

**Nos réponses :**

  - Une seule sortie de terrain et en 2013. Alors qu'il faudrait 3 à 4 sorties de décembre à février.
  - Une seule sortie pour les migrateurs postnuptiaux en octobre 2012.
  - Une seule sortie pour les migrateurs pré-nuptiaux en avril 2013.

- Liste des espèces de l'avifaune nicheuse incomplète, depuis 2016 il y a de nouveaux visiteurs...

Dans ces conditions on ne peut caractériser sérieusement la richesse avifaunistique d'un secteur. De plus, les enjeux ne sont pas justifiés.

- P 225-226 - Amphibiens.  
Pas de sortie de terrain en 2016.
- P 232 - Il est curieux que la présence des chiroptères se cantonne aux limites extérieures au droit du site. Les axes de déplacements des gîtes aux zones de chasse ont été ignorés.
- P 237 - L'absence d'effets cumulés avec d'autres sites existants n'est pas démontrée.
- P 238 - Il faut être aveugle pour affirmer que ce projet est « non significatif sur l'ensemble des cours d'eau »
- P 241 - ESA confirme la présence du grand-Murin sur le secteur d'étude. Sa présence est malheureusement sous estimée. Génèrait-elle le projet ?
- P 258 - **Eaux et sols / Sensibilité de l'environnement / Contexte hydrologique**

Pour les caractéristiques hydrologiques générales (pluviométrie, apports rivières, apports nappes) l'étude ne fait référence qu'au rapport du BURGEAP de septembre 1997 (Rapport R2085a) en **omettant des études beaucoup plus récentes, engagées avec l'exploitant**, faisant le bilan de l'origine des eaux des carrières de Bellignies et de Houdain (Rapports BURGEAP du 15/04/2004 et du 12/09/2004, d'AMODIAG en 2009) en vue d'estimer les quantités et la qualité des eaux d'exhaure et « exportables » par un distributeur (NOREADE en l'occurrence) pour des adductions d'eau potable du voisinage.

Ces rapports pour la valorisation des eaux d'exhaure sont importants à connaître car ce projet pourrait être contrarié par le remblaiement d'une partie de la carrière par des déchets – même considérés comme inertes – mais qui pourraient être d'origine extérieure (« *déchets inertes du BTP non recyclables* »).

- P 270 - **Eaux et sols / Sensibilité de l'environnement / Contexte géologique et hydrogéologique**

Comme le montrent les coupes des 2 piézomètres et l'extrait de la carte géologique (Le Quesnoy, XXVII-6), l'assise crayeuse et aquifère du Turonien supérieur (C3c) n'est pas représentée au nord de la confluence Rivière de Bavay-Hogneau (Gussignies) et n'est présente, avec une faible épaisseur que sur Bellignies et Bettrechies. En terme de bilan, les apports des petits aquifères crétacés (craie du Turonien et « sarrazin » du Cénomaniens) n'ont été évalués par le BURGEAP qu'à 10% des volumes exhaurés (période de mesures 1993-1995).

Ce qui signifie, compte-tenu de la pluie utile estimée, elle, à 15%, que **la ressource essentielle pompée en fond de fosse provient des calcaires givétiens (75%) et que la carrière, en s'approfondissant, contribue par ses rabattements pour le travail au sec à détruire cette très importante ressource, sans valoriser ses eaux d'exhaure !**

Compte tenu des travaux des bureaux d'études précédents, on ne peut qu'être très étonné par les déclarations du bureau KALIÈS (Dossier de demande d'extension 209, page 273) minimisant cette ressource, qui est pourtant de l'ordre de ... 800.000 m<sup>3</sup>/an (donnée

BURGEAP) :

« Les calcaires du Givétien ne constituent un réservoir aquifère que lorsqu'ils sont fissurés... la nappe des calcaires du givétien et peu importante dans la région en raison d'une part de son alimentation qui se fait essentiellement par drainance au travers des marnes de la base du Crétacé, compte tenu de la faible extension de la zone d'affleurement des calcaires, et d'autres par une fissuration des calcaires plutôt médiocre » !!

Le bureau KALIÈS semble ignorer que des rivières comme l'Hogneau et la rivière de Bavay qui circulaient sur ces calcaires, pouvaient également contribuer à leur réalimentation.

- P 278 - Eaux et sols / Sensibilité de l'environnement / Piézométrie

Depuis Hon-Hergies et Bavay, les lits des 2 rivières se trouvent sur les formations du socle primaire, le lit de la rivière de Bavay au droit du site carrier se situant « entre 81 et 70 m. NGF », alors que la fosse va s'approfondir à partir de 1970, se trouvant à 20 NGF en 1992, 0 NGF en 1995 et – 30 NGF vers 2016.

Cette situation qui fait que « la rivière est donc perchée par rapport au niveau de la nappe rabattue dans la carrière » d'une centaine de mètres ne gêne pas le bureau d'études dans l'interprétation des données piézométriques qui plafonnent vers 40 NGF (piézomètre amont) et 70 NGF (piézomètre aval), tout au plus signale t'on « qu'il existe un déficit d'alimentation au droit du piézomètre amont »...

Pourtant, il ne faut pas être grand savant pour en déduire que si les niveaux des 2 piézomètres ne se sont pas effondrés, comme la nappe des calcaires givétiens, depuis leur installation en 1999 c'est qu'ils sont plus ou moins fortement influencés (et « alimentés ») par les pertes des cours d'eau en grande partie tubés du site.

**Un suivi sérieux** des nappes de la couverture crétacée (Masse d'eau AG007 ou FRAG007) et des calcaires givétiens (B2G016 ou FRB2G016 et G017) **aurait nécessité des forages implantés hors influence des cours d'eau. Le piézomètre le plus profond aurait pu permettre de suivre l'évolution du chimisme de la nappe des calcaires givétiens avec l'approfondissement de la carrière.**

- P 8 - Rapport d'ACG Environnement 09-2016

« Il n'y a pas dans l'environnement de la carrière de captage d'eau dans les calcaires du Givétien » !!!

L'extension de la carrière n'est en effet **plus** directement concernée par des captages **existants** pour la simple raison que **dans ce secteur TOUTES les ressources en eaux souterraines issues des calcaires givétiens ont été DETRUITES** avec l'approfondissement des carrières de Bellignies (SECAB) et d'Houdain !

Par les rapports des sociétés de distribution d'eau l'on sait, en effet, que depuis de nombreuses années :

- les champs captant d'Aulnoye-Bachant et de Pont-sur-Sambre gérés par NOREADE, alimentent l'unité de distribution de Gommegnies dont dépendent les communes d'Amfroipret, Audignies, **Bellignies**, Bermeries, **Bettrechies**, Boussières-sur-Sambre, Frasnoy, Gommegnies, **Gussignies**, Hargnies, Hon-Hergies, **Houdain-lez-Bavay**, **La Flamengrie**, Mecquignies, Obies, Preux-au-Sart, Saint-Waast, Taisnières-sur-Hon, Vieux-Mesnil, Villereau, Herbignies (50%) et Wargnies-le-Petit. (rapport annuel SIDEN-SIAN, exercice 2008, page 33).
- le Syndicat Mixte du Val de Sambre alimente en eau 18 communes du Syndicat ainsi que le **Syndicat Intercommunal de Bavay-La Longueville** (SMVS, rapport annuel Exercice 2009 page 27).

Un réapprofondissement des fosses d'extraction de cette bande de calcaires givétiens – sans la moindre contrepartie du carrier pour traiter à ses frais ses eaux d'exhaure afin de fournir aux communes concernées une eau potable gratuite – ne peut maintenir les communes

directement concernées mais aussi le secteur de Bavay tout entier dans une situation de très forte dépendance vis à vis d'un autre territoire (Val de Sambre).

Cette situation risque d'être très préoccupante dans les prochaines décennies car les pompages de la bande de Bachant, très sollicités pour approvisionner l'agglomération Maubeuge Val de Sambre et le secteur de Bavay (Eau et Force) – Gommegnies (NOREADE) sont des captages prioritaires où la qualité des eaux devrait impérativement s'améliorer (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau).

- P 286 - **Rejet en rivière ou valorisation des eaux d'exhaure ?**

Dans la mesure où le réseau de piézomètres n'indiquait aucun décrochement susceptible d'alerter la DIREN-DREAL depuis leur installation en 1999 et que les distributeurs ont pallié depuis beaucoup plus longtemps à ce manque d'eau sans avertir les tutelles (Agence de l'Eau, Police de l'Eau ou DREAL) de ce très grave problème d'alimentation en eau, ce n'est qu'en 2007 qu'un distributeur public, soucieux de voir s'effondrer les débits de ses captages à proximité des carrières en fosse, s'est engagé avec les exploitants carriers dans des **études de valorisation des eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois (campagnes de mesures 2007-2008 à Bellignies)**, un peu plus complètes que celles engagées précédemment par le Parc Naturels de l'Avesnois, l'UNICEM et le BURGEAP.

La carrière de Bellignies-Bettrechies est l'une des 3 carrières (avec Eiffage Haut-Lieu et Euroovia Dompierre) de l'Avesnois où les travaux ont conduit, volontairement ou non, à déconnecter cours d'eau (Rivière de Bavay) et nappe principale (dans les calcaires givétiens), limitant ainsi le risque important d'une pollution rapide des eaux de fond de fosse par des eaux superficielles.

Si les termes du bilan présentés par le BURGEAP (1997) et ACG Environnement (2016) diffèrent quelque peu – respectivement 75 et 70% des eaux rejetées provenant du gisement givétien.

- la situation s'est peut-être dégradée depuis 1997, le BURGEAP rappelant en 2004 « *qu'il n'y a pas d'apport d'eau par le ruisseau de Bavay* » alors que KALIES signale « *que des eaux émergent en flanc de carrière* », attribuables plus dans cette zone à des pertes de la rivière de Bavay (voir les niveaux anormalement élevés des piézomètres) qu'à la nappe de la craie. Quoiqu'il en soit, cette crainte de voir des eaux superficielles facilement polluables se mélanger aux eaux de fond de fosse que l'on pourrait traiter à des fins de distribution publique est un argument de plus en faveur d'une rechenalisation avec étanchéification des lits des 2 cours d'eau, avant fin 2029 et dans le cadre de l'exploitation actuelle (Arrêté Préfectoral du 21 juillet 1999. Travaux de réhabilitation.).

- P 287 - **Physico-chimie des eaux d'exhaure et approfondissement**

La surveillance des eaux souterraines du Givétien ne pouvant être assurée sérieusement par les 2 piézomètres et les mesures sur les eaux d'exhaure ne concernant que quelques paramètres pour le rejet de ces eaux dans le milieu naturel, **le chimisme des eaux du Givétien n'a pas été étudié**, alors que cette carrière est la plus profonde du Nord de la France (- 30 m, sous le niveau des mers) et que la demande de l'exploitant – qui est plus une demande d'approfondissement que d'extension – prévoit de descendre à une profondeur de – 57 m !

S'il est permis, après rechenalisation des cours d'eau, d'espérer que l'eau d'exhaure soit à 80 % de l'eau issue des calcaires givétiens récupérable à des fins d'AEP, il est nécessaire d'en connaître la composition chimique.

Le compte-rendu de la réunion organisée par NOREADE le 7 janvier 2009 pour la carrière de

Bellignies précisait que l'eau d'exhaure contenait, à la différence avec les autres carrières de l'Avesnois, une concentration assez importante de sulfates. Il était également précisé que « *NOREADE et la SECAB programmeront donc un suivi précis dans les prochaines semaines de ce paramètre pour en étudier les variations* ».

**Ces mesures, qui ne figurent pas aujourd'hui au dossier présenté par l'exploitant, sont essentielles car avec un nouvel approfondissement les concentrations de sulfates pourraient augmenter et nuire à l'exploitation du gisement Eau.**

Dans le cadre des études engagées en 2007 par NOREADE.

- **P 4 - Réponses aux remarques DREAL**

**Le confinement de la nappe des calcaires givétiens par des déchets !**

Le dossier de demande d'extension prévoyant également le « *stockage de déchets dans une fouille* » du fond de fosse – des « *déchets inertes du BTP non recyclables* » qui pourraient être d'**origine extérieure** au site – il était normal que la DREAL s'inquiète du devenir de ces déchets quand en fin d'exploitation, la nappe des calcaires givétiens va progressivement remonter dans ceux-ci.

**La réponse de l'exploitant, plus soucieux apparemment de transformer son fond de fosse en magasin de matériaux qu'en un réservoir de nappe libre susceptible de fournir l'eau potable aux communes environnantes, est quelque peu déroutante :**

« *La SECAB a répondu que le remblayage partiel de la carrière aurait pour effet de **reconfiner** le Givétien en fond de site pour revenir à l'état initial de confinement de l'aquifère tel qu'il existait avant l'exploitation de la carrière* » (sic !!)

L'exploitant semble complètement ignorer

- que dans les années 60 la nappe des calcaires givétiens était largement remontée et constituait au niveau du site une nappe libre,

- et qu'à l'origine la rivière de Bavay coulait sur ces calcaires.

### Conclusion

En omettant – involontairement ou par méconnaissance du secteur ? – de signaler les problèmes pourtant connus (détournement des eaux superficielles, destruction de la ressource en eaux souterraines des calcaires givétiens) et directement liés à l'activité extractive sur ce site, les bureaux d'études chargés de préparer le dossier n'avaient plus qu'à rappeler les recommandations et les obligations essentielles du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 (Disposition A-8.1) et du Schéma Interdépartemental des Carrières 2015 (tome 1, chapitre 6, orientations C2 et C3) conditionnant l'ouverture et l'extension des carrières quant à la production d'eau potable et à la préservation des eaux de surface.

**Cette étude est donc très incomplète.**

- **P 328 - Surveillance atmosphérique 2013**

La campagne de mesures prouve qu'il y a bien une pollution aux poussières nocives pour l'ensemble des habitants des villages concernés (sujet récurrent depuis des décennies).

#### Remarques :

- Localisation géographique des points de mesure non pertinents (principe du choix et lieu le plus pénalisant).

- Absence de vent Ouest ; Sud-ouest pour le point 1.

Les concentrations de poussières auraient été plus importantes si les remarques énoncées avaient été prises en compte.

- Kali'air montre du doigt l'activité agricole pour expliquer les dépassements enregistrés, pourquoi avoir choisi cette période ?

- P 337 - Tableau PM10

Réponse :

Point 2 erroné

- P 339 - **Campagne de mesures 2016**

- Kali'air affirme que les teneurs en quartz ne sont pas directement imputables à la carrière.

Mais d'où proviennent ces poussières ?

- Les points 1 et 4 ne sont pas sous l'influence de vents dominants mais secondaires, contrairement au tableau présenté p 337 et 338.

- « période de forte activité » : Peut-on connaître la production de l'activité de la SECAB du mois d'août 2016 ?

- Mêmes remarques que pour la campagne 2013, concernant la localisation des points de mesure.

De plus, l'éloignement du point 4 et la présence de vents faibles lors de la campagne pose la question de la fiabilité de ce point de mesure.

- Le point en zone 1 (4 rue du détour) est protégé par un talus important, occulté par de nombreux arbres de hautes tiges et protégé par une maison.

La méthodologie n'est donc pas respectée.

- La comparaison avec les stations Atmo est saugrenue et peu significative : contextes géographiques différents, urbain, périurbain, présence de grande voies de circulation, autoroute, industries polluantes.

Les campagnes de mesures 2013-2016 n'ont pas été réalisées dans les conditions les plus pénalisantes pour le pétitionnaire.

- Par conséquent, nous contestons formellement les résultats obtenus et affirmons que la nuisance poussière est beaucoup plus importante que les propos rassurants de Kali'air.

- P 421 **Nuisances sonores**

Après moult études acoustiques et calculs empiriques, il faut bien se rendre compte qu'il y a un problème de bruit pour les riverains.

**L'arrêté préfectoral du 21 juillet 1999 n'est toujours pas respecté.**

A défaut de supprimer cette nuisance, on fait un tour de passe-passe en demandant de relever le bruit résiduel.

C'est raté pour Mme le Maire de Bellignies qui vante à tout va « le calme du village ».

- P 430 **Tir de mine**

- Tout en reconnaissant le respect de la norme (A.M de 1994) force est de constater qu'il existe des secousses et vibrations souterraines dans certains secteurs de

Bellignies (rues du moulin, détour, virginette, vitalaire, côte du Mayeur etc.)  
Ces vibrations plus ou moins importantes selon les tirs occasionnent des dégradations/fissures, décollement...) de notre patrimoine bâti.  
- L'étude n'aborde pas le cas particulier des failles dans la roche.

- P 444 - Soulignons l'impact des transports (nuisances sonores, poussières, vitesse excessive) pour les riverains de la D224 à Houdain-lez-Bavay l'activité de la SECAB contribue à l'émission de gaz à effet de serre et ne prend donc pas en compte le dérèglement climatique par le tout camion.

La solution du transport ferroviaire est techniquement faisable, reste la question de son financement.

Le groupe Gagneraud pourrait-il mettre la main à la poche ?

- P 448 - **Effet cumulés**  
Nul, car pas de projet, mais avec eu être d'autres activités similaires existantes ? (Houdain lez Bavay).
- P 517 - Cavités souterraines

Il existe 2 cavités souterraines à Bellignies.

« Cavité avérée. Il existe une galerie filante rue du Moulin à l'angle des parcelles 383, 1108 et 338 section A. Cette galerie part de la carrière à ciel ouvert et se prolonge sur 12 mètres de long en direction de l'est sous la parcelle A-388.

Plan de localisation disponible en archive.

Nos réponses :

La vitesse de propagation des ondes est proportionnelle à la densité du matériel dans lequel elle se propage.

Des ondes sont réfléchies et réfractées par des zones de changement brusque de densité, comme une cavité.

Il est clair que cette cavité catalyse l'amplitude et la vitesse de propagation de ces ondes sismiques.

Il est donc incompréhensible que ce risque ne soit pas retenu dans l'étude d'impact sachant que l'extension se dirige vers Bellignies.

P 518 - Le territoire de Bellignies est classé en zone d'aléa faible.

Contrairement aux rumeurs, la sécheresse ne serait donc pas responsable des fissures constatées dans les habitations ?

## Conclusions

Ce dossier d'étude d'impact qui, bien que complet en apparence est en souffrance depuis mai 2017 à la préfecture et a suivi un parcours chaotique.

Un dossier qui a malheureusement minimisé, voire oublié ou complètement gommé, un certain nombre de problèmes, tant environnementaux que sanitaires, dus aux approfondissements successifs et aux actions destructrices que l'exploitant entend encore mener dans cette carrière en



fosse très profonde.

L'étude d'impact ne démontre pas que l'activité de la carrière ne compromet pas l'intérêt patrimonial du site.

Les habitants, des villages de Bettrechies, Gussignies, Bellignies et Houdain-lez-Bavay subissent quotidiennement et depuis trop longtemps des atteintes à leur cadre de vie (bruits, poussières, vibrations...)

Le projet d'extension ne fera qu'accentuer et aggraver les nuisances actuelles.

Notre association se réserve le droit de poursuivre son action légitime auprès des instances judiciaires.

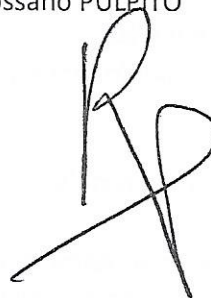
Le Secrétaire

Pierre Julien VOISIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Julien Voisin', with a long horizontal line extending to the right.

Le Président

Rossano PULPITO

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal line at the bottom.

**Sujet :** [INTERNET] extension Secab Bettrechies et Bellignies.

**De :** pierre voisin <esa59570@outlook.fr>

**Date :** 13/07/2020 18:28

**Pour :** "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Bonjour Mr le commissaire enquêteur.

Veillez trouver ci joint la réponse de l'association Environnement Sambre Avesnois concernant l'enquête publique, extension carrière Secab.

Bonne réception.

Cordialement

ESA

Environnement Sambre Avesnois.

8 rue du détour.59570 Bellignies

esa59570@outlook.fr



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

---

— Pièces jointes : —

Enquête publique corrigé et prete pour impression.pdf

419 Ko